

Nos centres de prélèvements sont ouverts au public et vous donnent accès au travers de notre laboratoire à un large choix d'examen de biologie médicale du plus simple au plus spécialisé.

Où puis je venir ?

Les équipes du Biogénopôle vous accueillent sur les différents sites de l'AP-HM :

Hôpital de la Timone

Centre de prélèvement du Biogénopôle

264 rue Saint Pierre – 13005 Marseille

Entrée Boulevard Jean Moulin, Station métro Timone

REZ DE JARDIN (niveau -1) Bâtiment central, sur la gauche vers la façade rouge, entrée au bout de la façade

Horaires d'ouverture: 7h30 - 16h00

Téléphone : 04.91.38.85.00

Hôpital de la Conception

Centre de prélèvement du Biogénopôle

147 Bd Baille - 13005 Marseille

Station métro Baille

Bâtiment principal, 1^{er} étage

Horaires d'ouverture: 8h00 - 15h30

Téléphone : 04.91.38.85.00

Hôpital Nord

Centre de prélèvement

Chemin des Bourrely - 13015 Marseille

Bâtiment Etoile – Rez-de-Chaussée – Entrée principale côté urgences adultes

Horaires d'ouverture: 7h30 - 16h00

Téléphone : 04.91.96.51.44

Faut-il prendre rendez-vous ?

Les prélèvements sont assurés **sans rendez-vous** dans nos 3 centres à l'exception des 2 tests suivants :

- **Tests de la sueur sur Timone et Nord**
- **Hyperglycémie provoquée par voie orale sur Nord**

Sur le site Timone, vous pouvez prendre rendez-vous via l'application **Doctolib**. Vous retrouvez le laboratoire en tapant dans la barre de recherche « Biogénopôle ».

Sur le site Nord, vous pouvez prendre rendez-vous par **téléphone**.

Quels sont les prélèvements réalisés ?

Nous réalisons toutes les **prises de sang, tests de la sueur, analyses d'urines et de selles**. Nous pouvons vous proposer des toilettes pour réaliser sur place le recueil des **urines** ou des **selles**. Vous pouvez également nous déposer ces prélèvements réalisés à votre domicile.

Attention les examens test de la sueur et hyperglycémie provoquée par voie orale ne sont pas réalisés sur le site Conception.

Quels sont les documents à apporter ?

Lors de votre arrivée, un dossier administratif doit vous être créé.

Sur le site Timone, le **secrétariat du centre de prélèvement** vous accueille pour créer ce dossier.

Sur les sites Nord et Conception, vous devez vous rendre au **bureau des entrées** de l'hôpital. Lorsque le bureau des entrées vous aura donné une planche d'étiquettes, vous pourrez alors venir au centre de prélèvement afin d'être pris en charge.

Pour la Conception, le bureau des entrées se situe au rez-de-chaussée du Bâtiment principal de l'hôpital adulte.

Pour l'hôpital Nord, le bureau des entrées se situe dans le hall principal de l'hôpital.

Vous devrez présenter les documents suivants :

- **Pièce d'identité** pour vous donner accès à notre serveur de résultat
- Votre **ordonnance**
- Votre **carte vitale**
- Votre carte de **mutuelle** si vous en avez une

Pour que le tiers payant soit possible et pour être remboursé rapidement, pensez à mettre à jour votre carte vitale sur une borne en pharmacie.

Tarifs et remboursement

Etablissement conventionné assurant le tiers payant.

Pour tout examen pris en charge par l'assurance maladie, **vous n'aurez pas à avancer de frais**. La télétransmission assurée par le laboratoire vous évite d'avoir à envoyer une feuille de soin papier à votre organisme de sécurité sociale.

Pour tout examen non pris en charge par l'assurance maladie, une **facture** vous sera adressée par courrier à votre domicile. Cette facture vous sera adressée par le Trésor public. Vous pourrez la régler en ligne.

Comment consulter mes résultats ?

Vos résultats sont adressés à votre médecin conformément à la réglementation.

Vous pourrez consulter vos résultats sur le serveur de résultats **My APHM**, disponible à cette adresse <https://myaphm.ap-hm.fr/>

Pour cela, vous devez activer votre compte dès maintenant. Seuls les comptes rendus produits après activation de votre compte seront disponibles sur notre serveur. Votre identifiant vous sera donné au moment de la création de votre dossier administratif.

Exceptionnellement et à votre demande, vos compte rendus pourront :

- Vous être adressés par courrier, merci de le préciser à la secrétaire ou au préleveur
- Etre retirés sur place, merci de vous munir de votre pièce d'identité.

Note importante :

Les résultats des patients mineurs (hors β HCG) ne seront rendus qu'à leur représentant légal.

Les résultats de certains examens qui nécessitent une explication par votre médecin ne seront transmis qu'au médecin prescripteur.

Le personnel du laboratoire n'est pas autorisé à vous remettre directement les résultats des examens suivants :

- Marqueurs tumoraux hors PSA
- Marqueurs de maladies métaboliques, test de la sueur
- Marqueurs de trisomie 21
- Examens de génétique
- Examens de cytopathologie
- Sérologie et charge VIH, ces résultats vous seront adressés sous pli postal

En résumé, quel est le circuit à suivre sur place ?

SUR TIMONE

- 1 Je viens au centre de prélèvement, les secrétaires créent mon dossier administratif et mon prélèvement est réalisé
- 2 J'active au plus vite mon compte sur My APHM
- 3 Je consulte mes résultats chez moi sur My APHM (sauf exception indiquées ci-dessus)

SUR CONCEPTION ET NORD

- 1 Je viens au bureau des entrées de l'hôpital
- 2 Je viens au centre de prélèvement, pour me faire prélever
- 3 J'active au plus vite mon compte sur My APHM
- 4 Je consulte mes résultats chez moi sur My APHM (sauf exception indiquées ci-dessus)